

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**2 AVRIL 2012
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 2 avril 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RÉFLEXION

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des points :

N° 42 : Acquisition d'un tracteur polyvalent, rejet des soumissions

N° 43 : Appel d'offres services professionnels, arpenteurs-géomètres –
Approbation des critères de qualité

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT

- Clôture sur le terrain de Riendeau Sports

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS

2012-121 Approbation procès-verbal, séance générale du 12 mars 2012

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 12 mars 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2012-122 Approbation des comptes, mars 2012

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de mars 2012 :

Fonds d'administration : <i>(chèques 1183 à 1335 et paiements électroniques)</i>	793 091,14 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(chèques 97 à 104)</i>	372 826,73 \$

Certificat de la trésorière numéro 2281

Adoptée.

RÈGLEMENTS & USAGES CONDITIONNELS

A-2012-21 Avis de motion – Règlement 630-5 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité afin d'amender certaines désignations de postes et modifier la liste des fonctionnaires désignés

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 630-5 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité afin d'amender certaines désignations de postes et modifier la liste des fonctionnaires désignés.

2012-123 Adoption – Second projet de règlement 707-33 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes d'implantation des bâtiments agricoles

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-33 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes d'implantation des bâtiments agricoles soit et est adopté.

Adoptée.

2012-124 Adoption – Second projet de règlement 710-1 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin d'assujettir l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel qui se situe dans le Vieux-Vareennes, à la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 710-1 modifiant le règlement 710 relatif aux usages conditionnels afin d'assujettir l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droit acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans le Vieux-Vareennes, à la procédure des usages conditionnels soit et est adopté.

Adoptée.

2012-125 Adoption – Règlement 707-29 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'apporter certaines modifications dans la zone H-409

Attendu qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-29 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-409 :

- Augmenter le nombre maximal de logements autorisés;
- Augmenter la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux;
- Réduire la largeur minimale prescrite pour les lots;
- Imposer une distance minimale à respecter entre un bâtiment principal et une voie ferrée.

Adoptée.

2012-126 Adoption – Règlement 707-30 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la définition de la classe d'usage « collective » du groupe habitation et afin d'apporter certaines modifications dans la zone H-407

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-30 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier la définition de la classe d'usage « collective » du groupe habitation et afin d'apporter les modifications suivantes dans la zone H-407:

- Permettre la construction de garages souterrains;
- Modifier le coefficient maximal d'occupation du sol dans le cas d'une habitation collective;

Modifier les dimensions minimales des lots pour une habitation collective;
Modifier les normes quant à l'orientation de la façade principale des habitations;
Éliminer la norme relative au ratio chambre/logement dans une habitation collective;
Exiger la plantation d'arbres et l'aménagement d'une zone tampon sur un terrain occupé par une habitation collective

Adoptée.

2012-127 Adoption – Règlement 707-32 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes relatives à l'implantation des vérandas et solariums dans la zone H-577 (place du Saint-Laurent)

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement 707-32 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes relatives à l'implantation des vérandas et solariums dans la zone H-577.

Adoptée.

2012-128 Adoption – Règlement 534-34 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'apporter des modifications aux interdictions de stationnement, de signalisation et de sécurité

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-34 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'apporter des modifications aux interdictions de stationnement, à la signalisation et aux règles de sécurité.

Adoptée.

2012-129 Adoption – Règlement 534-35 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'abaisser la limite de vitesse sur le chemin du Petit-Bois de 80 km/h à 70 km/h

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-35 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'abaisser la limite de vitesse sur le chemin du Petit-Bois de 80 km/h à 70 km/h.

Adoptée.

2012-130 Adoption – Règlement 631-18 modifiant le règlement 631 sur la tarification des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications aux annexes A à I

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-18 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'apporter des modifications aux annexes A à I.

Adoptée.

2012-131 Adoption – Règlement 781 décrétant des travaux de prolongement des réseaux d'infrastructures desservant la première phase du Novoparc et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 050 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 781 décrétant des travaux de prolongement des réseaux d'infrastructures desservant la première phase du Novoparc et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 050 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2012-132 Règlement numéro 779 (réfection de divers bâtiments)
Emprunt temporaire – Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement 779 décrétant des travaux de réfection à divers bâtiments et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 310 500 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 14 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 1 310 500 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.

2012-133 Usages conditionnels 1064-64-2525 – Construction d'un logement complémentaire attenant à la résidence au 3762, chemin de la Côte-Bissonnette, lot P-33

Considérant la demande présentée par le requérant afin de permettre la construction d'un logement complémentaire attenant à la résidence ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 14 mars 2012 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 12-03-14 du 14 mars 2012;

Considérant les observations écrites du demandeur transmises au conseil municipal quant aux conditions proposées par le CCUE;

Considérant que le conseil municipal estime préférable de reporter sa décision afin de permettre au CCUE d'examiner ces observations;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal reporte sa décision à la séance spéciale du 16 avril 2012.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2012-134 Mandat de services professionnels – Étude et élaboration de correctifs pour des installations d'équipements reliés au réseau d'égout sanitaire et à l'assainissement des eaux BPR Infrastructures inc.

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services professionnels pour l'étude et l'élaboration de correctifs pour des installations d'équipements reliés au réseau d'égout sanitaire et à l'assainissement des eaux ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions conformes ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 26 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels pour l'étude et l'élaboration de correctifs pour des installations d'équipements reliés au réseau d'égout sanitaire et à l'assainissement des eaux (étapes 1 et 2 de la soumission) soit confié à la firme *BPR Infrastructures inc.* ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi selon sa soumission du 22 mars 2012, pour un montant de 61 511,63 \$, taxes incluses et 3 000 \$ d'imprévus.

La présente dépense est affectée au règlement d'emprunt 778.

Certificat de la trésorière 2283

Adoptée.

2012-135 Mandat de services professionnels – Étude et élaboration de correctifs pour des installations d'équipements reliés à la réfection du lit de séchage de l'usine d'épuration des eaux Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services professionnels pour l'étude et l'élaboration de correctifs pour des installations d'équipements reliés à la réfection du lit de séchage de l'usine d'épuration des eaux ;

Considérant la réception de deux soumissions ;

Considérant la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet en date du 19 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels pour l'étude et l'élaboration de correctifs pour des installations d'équipements reliés à la réfection du lit de séchage de l'usine d'épuration des eaux soit confié à la firme *Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.*, soumissionnaire conforme selon sa soumission du 14 mars 2012, pour un montant de 39 240,97 \$, taxes incluses.

Cette dépense est imputable au règlement 778.

Certificat de la trésorière numéro 2278

Adoptée.

**2012-136 Travaux de réfection par thermorapiéçage – Reconduction pour l'année 2012
Environnement Routier NRJ inc**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection par thermorapiéçage pour les années 2011 et 2012 ;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service du Génie en date du 5 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire pour l'année 2012 le contrat pour des travaux de réfection par thermorapiéçage à la compagnie *Environnement Routier NRJ inc.*, le tout selon sa soumission du 9 juin 2011, pour un montant total n'excédant pas 39 942,32 \$, incluant les taxes applicables.

Certificat de la trésorière numéro 2273

Adoptée.

**2012-137 Édition et production de la trousse pédagogique en univers social – Adjudication du contrat
Société Conseil BPS inc**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'édition et la production d'une trousse pédagogique en univers social ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice des services récréatifs et communautaires en date du 20 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *Société Conseil BPS inc.*, de Longueuil, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 19 mars 2012, l'édition et la production d'une trousse pédagogique, pour un montant total n'excédant pas de 34 463,76 \$, incluant les taxes applicables.

Certificat de la trésorière numéro 2280

Adoptée.

**2012-138 Réfection de la toiture de l'hôtel de ville – Adjudication du contrat
Toitures Léon inc**

Considérant l'appel d'offres public pour effectuer des travaux de réfection de la toiture de l'hôtel de ville;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 21 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de réfection de la toiture de l'hôtel de ville et du remplacement d'accessoires appropriés au plus bas soumissionnaire conforme, selon sa soumission du 21 mars 2012, soit à *Toitures Léon inc.* de Repentigny, pour un montant de 289 985 \$, plus taxes mais incluant 30 000 \$ d'imprévus.

Cette dépense est assujettie au règlement n° 779.

Certificat de la trésorière numéro 2282

Adoptée.

2012-139 Surveillance des parcs et espaces publics en 2012 – Adjudication du contrat : Sécuritas Canada Ltée

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour des services de surveillance des parcs et espaces publics en 2012 ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 23 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Sécuritas Canada Ltée* de Montréal, les services de surveillance des parcs et espaces publics de la Ville en 2012, pour un montant forfaitaire de 41 495 \$, plus taxes applicables, le tout selon sa soumission du 13 mars 2012, conditionnellement un transfert budgétaire au montant de 6 000 \$, tel que montré à un document préparé par la trésorière.

Certificat de la trésorière numéro 2285

Adoptée.

**2012-140 Ramassage et essouchement d'arbres
Adjudication du contrat : P. Bellemare Émondage**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de ramassage de débris d'arbres et d'essouchement sur l'écran visuel de la Route 132 ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date 29 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *P. Bellemare Émondage*, de Boucherville, les travaux de ramassage de débris d'arbres et d'essouchement sur l'écran visuel de la Route 132, pour un montant forfaitaire de 68 410,13 \$, incluant taxes et imprévus de 2 500 \$, le tout selon sa soumission du 25 mars 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2287

Adoptée.

**2012-141 Reconstruction de passages piétonniers 2012
Affectation de la Réserve financière « reconstruction de rues »**

Considérant la création d'une Réserve financière en 2008 pour la reconstruction de rues ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer la réfection de six (6) passages piétonniers pour l'année 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la réfection de six (6) passages piétonniers pour l'année 2012 pour un montant total de 224 000 \$, financée à même la *Réserve pour reconstruction de rues*.

Certificat de la trésorière numéro 2277

Adoptée.

**2012-142 Achat d'une balançoire au parc Pierre-Boucher
(mise aux normes) Adjudication du contrat : Imagineo
Autorisation de dépense au Fonds de parcs et terrains de jeux**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 13 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Imaginéo*, la fourniture et l'installation d'une balançoire pour un montant de 8 518,84 \$, plus taxes, selon sa soumission du 29 février 2012.

Cette dépense est affectée au *Fonds de parcs et terrains de jeux*.

Certificat de la trésorière numéro 2274

Adoptée.

2012-143 Fourniture et installation de quatre lampadaires décoratifs au parc de la Commune – Adjudication du contrat : Pierre Brossard (1981) inc. Autorisation de dépense au Fonds de parcs et espaces verts

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service du Génie en date du 15 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Pierre Brossard (1981) Ltée*, la fourniture et l'installation de quatre (4) lampadaires décoratifs au parc de la Commune, pour un montant de 19 139,60 \$ plus taxes, selon sa soumission du 27 février 2012.

Cette dépense est affectée au *Fonds de parcs et terrains de jeux*.

Certificat de la trésorière numéro 2276

Adoptée.

2012-144 Fourniture de carburants et mazouts en vrac Contrat U.M.Q. – 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014

Considérant l'adoption de la résolution 2011-362 le 7 novembre 2011 accordant mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin de négocier des contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac nécessaires à la Ville de Varennes ;

Considérant confirmation de l'UMQ que notre fournisseur sera la compagnie PEPCO, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le Service des Travaux publics à acheter, par l'entremise de la compagnie PEPCO, les différents hydrocarbures et mazouts nécessaires à leur besoin pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014.

Certificat de la trésorière numéro 2284 (2012)

Adoptée.

2012-145 Acquisition et implantation de logiciels financiers et de cartographie Suite d'application municipale intégrée de P.G. Solutions inc. Autorisation de signature

Considérant que les logiciels actuels ont été acquis pour l'an 2000 ;

Considérant l'avis du fournisseur actuel des logiciels financiers de ne plus offrir le support (entretien et soutien) moyennant un préavis de douze mois ;

Considérant les dispositions des articles 573.3 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats ;

Considérant les négociations avec la firme PG Solutions inc.;

Considérant le rapport de recommandation du comité de travail au dossier composé du directeur général, du greffier, de la trésorière et du coordonnateur informatique ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte l'offre de *PG Solutions inc.* afin d'acquérir les licences pour l'implantation d'un système intégré de gestion financière, paie, comptabilité, taxation et revenus, approvisionnement et gestion de la carte JMAP, pour un montant de 282 615 \$ plus un montant estimé à 16 000 \$ pour les frais de déplacements des formateurs de la firme (100 jours à 160 \$/jour), plus taxes, ainsi que le contrat annuel d'entretien et de soutien des applications incluant « interrogation du rôle par Internet UEL et JMAP », pour un montant annuel de 50 295 \$, plus taxes pour cinq (5) ans à compter de l'implantation au prorata des logiciels et de la date de leur implantation ;

Que le conseil autorise madame Denise Beauchemin, directrice des Finances et trésorière et Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier, à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Ville de Varennes.

Certificat de la trésorière 2286

Adoptée.

**2012-146 Maison des Jeunes de Varennes – Subvention 2012
Festival jeunesse**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 16 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la trésorière à remettre une subvention de 1 300 \$ à la Maison des jeunes de Varennes dans le cadre du Festival jeunesse qui se tiendra le 21 avril 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2279

Adoptée.

**2012-147 Maison des Jeunes de Varennes – Subvention 2012
Programme sports et loisirs**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 14 mars 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la trésorière à remettre à la Maison des jeunes de Varennes la subvention pour le Programme sports et loisirs, au montant de 15 000 \$.

Certificat de la trésorière numéro 2275

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012-148 Tenue de la séance générale du mois de juillet 2012

Conformément à l'article 318 de la Loi sur les Cités et Villes concernant les séances du conseil ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance générale du mois de juillet 2012 de la Ville de Varennes soit tenue le lundi 9 juillet 2012 à 20 heures au lieu du lundi 2 juillet 2012, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis ;

QU'un avis public soit publié à cet effet le 4 avril 2012 dans le journal *La Relève*.

Adoptée.

2012-149 Engagement de la Ville de Varennes 2012 à 2013 Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (SOFIL)

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité considère opportun de confirmer le programme des travaux visés par la présente ;

En conséquence, il est proposé par, monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Varennes s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte

délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

QUE la Ville de Varennes approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du MAMROT de la programmation des travaux 2010 à 2013 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Ville de Varennes s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

**2012-150 Agence métropolitaine de transport (AMT)
Contribution 2012**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 220 823 \$ à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour la contribution 2012 de la Ville de Varennes, en deux versements égaux de 110 411,50 \$, les 31 mai et 31 août 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2264

Adoptée.

**2012-151 Dépôt du rapport de la trésorière
Financement des partis politiques municipaux – année 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport 2011 de la trésorière sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux*.

Adoptée.

**2012-152 Carrefour Action municipale et famille
Appel de candidature au C.A.
Mise en nomination de M. le conseiller Gaétan Marcil**

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte et autorise que monsieur le conseiller Gaétan Marcil pose sa candidature au conseil d'administration du Carrefour Action municipale et famille, au poste « Municipalités de 20 000 à 49 999 habitants », ce pour une durée de deux (2) ans.

Adoptée.

**2012-153 Embauche – Adjoint au cabinet du conseil
Modification à la résolution 2012-080**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender l'annexe des conditions de travail de l'adjoint au cabinet du Conseil par celle annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

Cette nouvelle annexe remplace celle adoptée lors de la séance spéciale du 27 février 2012, résolution 2012-080.

Adoptée.

2012-154 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2012-04 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 28 mars 2012.

Adoptée.

**2012-155 Assurance responsabilité - Professionnels à l'emploi de la Ville
Modification à la résolution 2012-111**

Attendu que la Ville de Varennes a des professionnels à son emploi ;

Attendu l'exigence des différents ordres professionnels d'une couverture en assurance responsabilité professionnelle de ces professionnels ;

Attendu que cette couverture est déjà assurée par la Ville de Varennes et qu'il ne s'agit que de confirmer ce fait par résolution aux différents ordres professionnels ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ses professionnels dans l'exercice de leurs fonctions.

D'amender l'annexe à la résolution 2012-111 afin d'y ajouter madame Carole Gemme, CHRA

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document attestant la présente.

Adoptée.

2012-156 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 0959-57-8324 - Installation d'une enseigne sur auvent au 2071, route Marie-Victorin, suite 117

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 12-03-15 du 14 mars 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0959-57-8324 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur auvent sur le bâtiment principal sis au 2071, route Marie-Victorin, suite 117, conformément au plan UR-2012-4010A3.

Adoptée.

2012-157 Prolongement des infrastructures municipales sur le boul. Lionel-Boulet et le chemin du Lac – Demande de permis et autorisation MDDEP - Dessau

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la firme *Dessau* à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures municipales sur le boul. Lionel-Boulet et le chemin du Lac.

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée à la Ville.

Adoptée.

**2012-158 Réfection des infrastructures municipales sur la rue Langlois
Demande de permis et autorisation MDDEP - Genivar**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la firme *Genivar* à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de réfection des infrastructures municipales sur la rue Langlois.

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée à la Ville.

Adoptée.

2012-159 Plan d'action de la Politique Environnementale - Adoption

Considérant que la protection de l'environnement et le développement durable constituent pour le conseil municipal une priorité ;

Considérant que le conseil municipal s'est engagé à déployer tous les efforts qui sont nécessaires pour assurer aux citoyens de Varennes un milieu de vie de qualité tout en préservant le patrimoine environnemental pour les générations futures ;

Considérant que le conseil municipal a adopté la Politique environnementale de la Ville de Varennes le 4 octobre 2010 ;

Considérant que le conseil municipal souhaite adopter un plan d'action détaillé et axé vers les principes directeurs, les orientations et les objectifs de la Politique environnementale ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le Plan d'action de la Politique environnementale de la Ville de Varennes datée du 28 mars 2012, tel que déposé par le Service de l'urbanisme et de l'environnement et joint aux présentes comme si au long reproduit.

Adoptée.

2012-160 Acte de vente entre Ville de Varennes et Les Investissements Innoval inc. – Terrain dans le Novoparc (lot 515P) - Autorisation de signature

il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur général, monsieur Sébastien Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente en date du 29 mars 2012, relativement à l'achat de terrains dans le Novoparc de Varennes (lot 515P) par Les Investissements Innoval inc. tel projet d'acte est annexé aux présentes comme si au long reproduit.

Adoptée

**2012-161 Acquisition d'un tracteur polyvalent pour le déneigement et la tonte de gazon
Rejet de l'ensemble des soumissions déposées et lancement d'un nouvel appel d'offres**

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé le 7 mars 2012 ;

Considérant que pendant la période de soumission, certaines demandes d'information verbales ont été effectuées auprès de personne autre que le responsable à l'information des soumissionnaires ;

Considérant que ces demandes illustraient un besoin de clarification au devis d'appel d'offres ;

Considérant que ces informations sont de nature à affecter l'égalité entre les soumissionnaires ;

En conséquence il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De rejeter l'ensemble des soumissions déposées sur ledit appel d'offres ;

De donner instructions au service des Travaux publics de retourner en appel d'offres suite à la modification du devis de façon à clarifier celui-ci.

Adoptée.

**2012-162 Appel d'offres services professionnels – Arpenteurs-géomètres
Arpentage, plans et descriptions techniques pour servitudes
Projet enfouissement rue Sainte-Anne
Approbation des critères de qualité**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels d'arpenteurs-géomètres pour l'arpentage, la production de plans et de descriptions techniques pour l'obtention de servitudes dans le projet d'enfouissement des utilités publiques sur la rue Sainte-Anne.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Servitudes sur la rue Sainte-Anne
- Problèmes de moisissure dans un HLM
- Recours pour stopper un empiétement (rue de la Sarcelle) et allégation d'empiétement de voisins
- État du sol dans le parc à chiens
- Demande de permission pour promenades de chiens sans laisse
- Excréments de chiens non ramassés dans les parcs
- Garde d'un chien Mira par une étudiante du Collège Saint-Paul
- Étude de circulation réalisée par le propriétaire du golf
- Fourniture de sacs pour excréments de chiens en Suisse
- Accessibilité de l'étude de circulation produite par le propriétaire du golf
- Mise en demeure reçue du propriétaire du golf
- Définition du mot « étage » au règlement de zonage
- Félicitations envers le maire pour ses réponses rapides sur les réseaux sociaux
- Raisons motivant le fait que l'étude de circulation pour le nouveau développement du golf ait été réalisée par le propriétaire.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 17.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA